



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

location de voitures

Question écrite n° 109524

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur certaines pratiques commerciales. Les sociétés de location de voiture demandent à tout client son permis de conduire, ce qui est tout à fait logique. Si celui qui loue est aussi celui qui paie, il n'y a pas de problème. Par contre, si ce n'est pas le cas, le payeur doit aussi présenter son permis alors qu'il ne sera pas le conducteur, et s'il ne peut le présenter, il ne peut louer le véhicule pour une autre personne. Il semble discriminatoire que la possibilité, par exemple, pour une femme de louer une voiture dépende du fait que son mari ait ou non son permis de conduire. Il lui demande donc, à une époque où les questions d'égalité et de parité sont souvent évoquées, les dispositions qui pourraient être prises pour mettre fin à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109524

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5294

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)